

# Offre de prix pour licence

## relative à une autorisation de reproduction d'œuvres visuelles

Référence :  
Date :  
Gestionnaire du dossier :

### Utilisateur

Nom :  
Personne de contact :  
Adresse :  
  
Téléphone :  
Fax :  
TVA :

### Support

Nature :  
Objet / Titre :  
Tirage:  
Date de publication:  
Aire de publication:

### Œuvres reproduites

Auteur / Ayant droit :  
Nature + nombre :  
Objet / Titre :  
Couleur:  
Format + emplacement :

### Tarif (hors TVA 6%)

La présente offre de prix ne devient une licence qu'après réception par la SOFAM d'un exemplaire de ce document signé pour accord par l'utilisateur. Son délai de validité est de 30 jours maximum après envoi. L'autorisation de reproduction n'intervient qu'après paiement du prix indiqué. Les Conditions générales se trouvant au verso s'appliquent à la présente licence.

### Pour accord

Signature :

Date :

### Conditions spécifiques

Restriction : La cession des droits est limitée explicitement aux dispositions de la présente convention. Toute réutilisation ou toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable de la SOFAM et à un paiement des droits subséquents.

Mention obligatoire: Toute reproduction doit être accompagnée de la mention "*© Année de publication – Nom de l'auteur / SOFAM - Belgique*". En cas d'absence de cette mention, une indemnisation de 100 % du droit de reproduction est due sur base du Tarif SOFAM.

Justificatifs: Deux exemplaires justificatifs doivent nous être envoyés dans les 10 jours dès parution.

### Conditions générales au verso

# CONDITIONS GENERALES

## 1. OPPOSABILITE

A défaut de protestation écrite endéans la semaine, l'utilisateur adhère expressément à ces conditions générales, à l'exclusion de toutes autres, et renonce expressément à se prévaloir des siennes. Toute clause contraire aux présentes ne nous sera pas opposable..

## 2. DROITS DE REPRODUCTION

1. L'utilisation des documents et/ou des droits faisant l'objet de cette facture est soumise aux dispositions des lois en matière de droits d'auteur et de droits voisins et est strictement limitée à la description qui en est faite sur cette facture. Sauf stipulation contraire expresse, l'auteur conserve la propriété intellectuelle de ses oeuvres.

La cession d'un document n'entraînant, ni ne présument, pas la cession des droits d'auteur, toute reproduction, communication au public, exposition ou toute utilisation généralement quelconque de nos documents ne peut se faire qu'avec notre accord écrit et préalable ou celui de la Sofam et avec la mention de notre nom.

Les originaux doivent toujours être restitués à l'auteur. Les négatifs, transparents, esquisses, lay-out, diapositives, et généralement tous supports sur lesquelles les oeuvres sont livrées, restent la propriété de l'auteur. L'utilisation de nos documents n'engage que la seule responsabilité de l'utilisateur qui est seul responsable des autorisations nécessaires vis-à-vis des personnes et biens représentés sur ces documents ainsi que des textes et légendes qui accompagnent son utilisation.

2. L'autorisation de reproduction et/ou de communication au public n'intervient qu'après paiement du prix convenu ..

3. Cette convention est conclue intuitu personae. Les droits et/ou les documents, objet de la présente facture, ne peuvent en aucun cas être cédés à des tiers, sauf notre autorisation préalable, écrite et expresse.

4. Il ne peut en aucun cas être fait un nouvel original ou une copie, de quelque nature que ce soit, et par quelque moyen que ce soit (reprographie, photocopie, microfilm, procédé vidéo, électronique, digitale ou analogique) des documents livrés par nous sauf avec notre autorisation écrite, expresse et préalable.

5. L'utilisateur est tenu de respecter en toutes circonstances les droits moraux liés à nos oeuvres. Plus particulièrement l'utilisateur doit respecter l'intégrité de nos oeuvres, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, ne pas les tronquer ou les déformer. La mention du nom de l'auteur doit être faite clairement, de façon complète, sans équivoque et au regard de chaque utilisation et de la façon suivante : « *nom auteur © sofam – année* »

6. L'utilisateur s'engage formellement à fournir un exemplaire justificatif dans les 10 jours de la parution de la publication du support.

7. Sauf stipulation contraire expresse au recto de cet accord, tous les autres droits (câble, reprographie, copie privée, édition, prêt public, etc.) sont réservés, en ce compris le droit d'exposition.

## 3. ANNULATION

En cas d'annulation de la commande un dédommagement sera dû. Il sera calculé sur base de la rémunération convenue avec un minimum forfaitaire de 15 %.

## 4. ETUDES, AVANT-PROJET, EPREUVES, LIVRAISON A VUE

Tous nos études, projets, avant-projets et épreuves (photographies, dessins, esquisses, modèles, textes, vidéos, etc.) qui ne sont pas suivis, dans la période prévue, par une commande ferme, sont facturés au client au tarif horaire convenu, augmenté

des frais engagés. Dans ce cas, aucune utilisation, quelle qu'elle soit, n'est autorisée.

Lors de la livraison de documents visuels à vue, le client s'engage à remettre les documents en parfait état dans les 15 jours qui suivent la date de livraison. Si ce délai est dépassé, le droit de garde dû s'élève à partir de cette date à €7,00 par document et par semaine de retard, sauf stipulation contraire expresse. Une indemnisation forfaitaire minimale de € 1239,50 par document original et de € 250,00 par duplicata est due en cas de perte ou de détérioration.

## 5. RESPONSABILITE

Le client accepte le fait que des divergences de couleurs sont possibles du fait des limitations techniques. Sauf dérogation expresse, la livraison a lieu chez nous. Les travaux photographiques et graphiques ainsi que tout autre objet, sont transportés au risque et à la charge du client. Ce dernier est également responsable des documents qui lui sont confiés ainsi que de leur usage.

## 6. DELAIS DE LIVRAISON

Au cas où aucun délai de livraison ne serait convenu, nous nous engageons à fournir le client dans un délai raisonnable et correspondant aux usages de la profession.

Au cas où le client demande à ce que le délai de livraison soit réduit, nous nous réservons le droit d'augmenter le montant initial de la commande de 50 % minimum.

## 7. RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites par pli recommandé dans les 7 jours à dater de la livraison. A défaut, la livraison est considérée comme ayant été acceptée.

## 8. PAIEMENT

Nos factures sont payables dans les 30 jours sauf stipulation contraire expresse au recto de la facture. Cette date d'échéance vaut à elle seule mise en demeure. Toute facture impayée est majorée de plein droit de l'intérêt légal ainsi que d'une augmentation forfaitaire de 15 % , avec un minimum de 74,37 euro. Cette augmentation est indépendante des dommages et intérêts pour violation des droits d'auteur et des frais de procédure.

## 9. SANCTIONS

Les dispositions précédentes ne peuvent porter préjudice aux droits et aux dommages et intérêts dus d'après le Tarif SOFAM :

- **utilisation sans autorisation préalable** : une indemnisation forfaitaire de 200 % du droit de base calculé sur base du Tarif SOFAM, avec un minimum de 123,95 euro

- **utilisation sans mention du nom de l'auteur et/ou de son mandataire** : une indemnisation forfaitaire de 100 % du droit de base calculé sur base du Tarif SOFAM, avec un minimum de 123,95 euro

- **utilisation avec mention d'un autre nom que celui de l'auteur réel et/ou de son mandataire** : une indemnisation forfaitaire de 300 % du droit de base calculé sur base du Tarif SOFAM, avec un minimum de 247,89 euro

- **modification de l'oeuvre sans l'autorisation préalable de l'auteur ou en cas d'atteinte à l'intégrité de l'oeuvre** : une indemnisation forfaitaire de 200 % du droit de base calculé sur base du Tarif SOFAM, avec un minimum de 123,95 euro.

L'utilisateur payera également une indemnisation supplémentaire égale aux frais réels des recherches, constats, procès-verbal, déplacements, achat de pièces à conviction, comme toute autre frais réel émis en relation avec son infraction, avec un minimum de 123,95 euro.

## 10. COMPETENCE TERRITORIALE

Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.